

Les négociations reprennent aux Postes à quelques heures de l'échéance de grève

OTTAWA (PC) — Quelques heures à peine avant l'échéance de grève fixée à minuit, les négociations ont repris hier soir entre la Société des postes et ses 45 000 facteurs et postiers.

Au cours de l'après-midi, le président du syndicat, M. Jean-Claude Parrot, avait annoncé la rupture des négociations et avait laissé entendre que la grève paraissait inévitable, à minuit, au moment où Guelue devenait autorisée par la loi.

La Société des postes répondait à ce moment en réitérant son assurance que le courrier serait livré par

ses 12000 cadres et employés non syndiqués, si les 45000 facteurs et postiers décidaient de quitter le travail.

La compagnie a déposé, mercredi dernier, une offre qu'elle a qualifiée de « finale » et qui a été suivie, le lendemain, par une contre-proposition syndicale.

Le syndicat soulignait, vendredi, que l'écart entre les offres et les demandes monétaires n'était plus que d'environ 250 millions\$. La compagnie, cependant, prétendait que cette différence atteignait plutôt 2 mil-

liards\$. On ignorait si on tenait compte, dans ces chiffres, de la réclamation du syndicat de transformer 2700 emplois à temps partiel en postes à plein temps et de consacrer 42 millions\$ par année à l'expansion de la livraison du courrier à un plus grand nombre de maisons.

Les demandes syndicales portaient le salaire horaire moyen à 17,31\$ en 1993. Les offres de la compagnie le feraient plutôt passer à 16,06\$. Il est actuellement de 14,24\$, selon la compagnie, ou de 14,41\$ selon le syndicat.

L'employeur se dit prêt à consentir une hausse de 9,3 pour cent le 1er août 1991, pour porter le salaire moyen à 15,56\$, une autre augmentation de 3,2 pour cent le 1er août 1992, pour obtenir le salaire moyen de 16,06\$.

L'employeur offre également des montants forfaitaires de 3600\$ aux employés à plein temps et de 1800\$ aux employés à temps partiel.

Le syndicat réclame des hausses annuelles de 7,9, 7,0 et 6,5 pour cent dans une convention collective de trois ans.

Le PQ somme le président de la commission sur les offres fédérales de respecter ses mandats

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE PARTI québécois promet une bataille rangée contre le président de la commission d'étude sur les offres fédérales créée par la loi 150, si ce dernier persiste à vouloir se prononcer sur les hypothèses fédérales à être soumises par Ottawa le mois prochain.

La commission pourrait se placer en état d'illégalité et outrepasser son mandat si elle s'aventurait dans cette voie, affirment les péquistes. Ces derniers se demandent comment il se fait que son président, M. Claude Dauphin, n'en soit pas conscient. « Ça fait teenager en culottes courtes », dit le leader de l'opposition en Chambre Guy Chevrette.

La commission a le mandat précis d'apprécier des offres d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle faites au gouvernement du Québec, mais seulement à condition que ces offres « lient formellement le gouvernement du Canada et les autres provinces ». Cela ne sera pas le cas des hypothèses rendues publiques cet automne par Ottawa.

Jeudi, le président de la commission, le député libéral de Marquette M. Claude Dauphin, a déclaré au DEVOIR qu'il veut que son groupe de travail « donne un premier son de cloche » au sujet de ces propositions malgré tout. Si la commission ne le fait pas, autant retourner en vacances, dit-il. Et au PQ dont l'attitude était prévisible, il faisait déjà remarquer que les libéraux détiennent la majorité des sièges à la commission, ce qui leur confère le pouvoir.

La réaction de M. Chevrette a été cinglante : c'est une « bravade », une « bavure politique », une « attitude arrogante, un abus de pouvoir de la présidence », un « affront à la législation ». « Est-ce que la nomination (de M. Dauphin) à la présidence de la commission lui aurait enflé la tête au point de lui enlever le peu de jugement qu'il avait ? », a-t-il lancé. S'il est un peu mature et intelligent, il va devoir faire une déclaration plus nuancée. Sinon, il fera face à la musique.

La musique, il reste à l'écrire. C'est-à-dire que le PQ ne sait pas encore quels moyens il utilisera pour infléchir le président. On pourrait demander sa démission. On pourrait déposer une motion de blâme, invoquer les dispositions sur les droits et privilèges des parlementaires. Ou encore boycotter les travaux de la commission.

Aucune décision n'est prise, et ce sera au caucus des députés péquistes à le décider, mais « il n'est pas exclu que l'on arrive à la conclusion que la

commission ne siège pas légalement et que donc on décide de ne pas s'associer à une activité illégale, non conforme à la loi », affirme le porte-parole péquiste en matière constitutionnelle, M. Jacques Brassard.

Ce dernier veut bien que la commission se réunisse, au lendemain du dépôt par Ottawa de ses propositions, pour vérifier si elles lient formellement le reste du pays. Mais dès que la constatation sera faite que ce n'est pas le cas, la commission devrait ajourner ses travaux jusqu'à ce que les offres formelles soient déposées, au printemps.

Le ministre délégué aux Affaires canadiennes Gil Rémillard a par ailleurs confirmé hier l'intention du parti ministériel de faire travailler la commission dès l'automne. Il a déclaré à Montréal que pour faire « un travail sérieux » au sujet des offres à venir, « il est normal que la commission commence par une première étape ; cette première étape, c'est les propositions que nous recevons d'Ottawa ».

M. Brassard considère que la commission n'est pas le lieu désigné pour permettre au Québec de se prononcer sur ces propositions préliminaires. « Si le pouvoir exécutif trouve ces offres insignifiantes ou inconcevables, le premier ministre n'a qu'à le dire lui-même, suggère le député de Lac-Saint-Jean. Il y a d'autres canaux. Il ne faut pas que cette commission serve de paravent au gouvernement ».

Le député souligne le fait que la position constitutionnelle du gouvernement Bourassa est encore obscure. Si on connaît celle du Parti libéral (le rapport Allaire, qui réclame le rapatriement de 22 pouvoirs), on ne sait pas encore ce qu'en dit le gouvernement avec précision.

M. Brassard a d'ailleurs reproché hier au ministre Gil Rémillard « l'ambiguïté » et la « modération » des propos qu'il a tenus à sa sortie d'une rencontre avec le ministre fédéral M. Joe Clark hier (voir l'article de Pierre O'Neill). « À un mois du dépôt des offres, on se serait attendu à ce que le représentant du Québec soit plus clair, plus ferme, plus vigoureux », dit-il, tout en reconnaissant la fermeté du ministre sur un point : la société distincte.

Pour le porte-parole péquiste, ce que l'on sait des offres fédérales est « à mille lieues » des attentes du Québec alors que rien n'indique que le Canada anglais est prêt à aller aussi loin. Déjà, le lobby culturel anglo-saxon s'est mis en branle, fait remarquer le député, en apprenant l'intention d'Ottawa de céder plus de pouvoir au Québec dans le domaine de la culture et des communications.

McLaughlin croit à la flexibilité du Canada anglais

LA PRAIRIE (PC) — Ce ne sera pas facile mais le Canada anglais acceptera finalement le concept de société distincte pour le Québec, estime le chef du Nouveau Parti démocratique, Audrey McLaughlin.

« Avec l'émergence du Reform Party, qui représente une fraction dure de la population, ce ne sera pas facile, mais j'ai confiance », a indiqué Mme McLaughlin, hier, lors de sa visite dans un immeuble à logements pour retraités de La Prairie, sur la rive sud de Montréal.

« Je suis confiante que le Canada anglais va accepter ce qui constitue une réalité : le caractère distinct du Québec, a-t-elle dit. Mais il sera important pour les leaders d'avoir une attitude non partisane. »

Mme McLaughlin a rappelé que le NPD avait reconnu le caractère distinct du Québec dès les années 60. « Et en juin dernier, en Nouvelle-Écosse, nous avons réaffirmé la nécessité de reconnaître ce caractère. »

Le chef néo-démocrate n'a pas voulu commenter les rumeurs selon lesquelles le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, s'apprêterait à offrir au Québec la pleine juridiction en matière de culture et de communications. « Je préfère attendre de voir les propositions définitives, en septembre prochain. »

Mais le NPD, bien connu pour son attachement à un gouvernement central fort, ne risque-t-il pas de voir d'un mauvais oeil ce transfert de responsabilités ? « Il faut négocier ce qui est nécessaire pour protéger et promouvoir la culture », a indiqué Mme McLaughlin, plutôt embarrassée d'aborder le sujet en sol québécois.

« Mais il est nécessaire de garder des pouvoirs au niveau fédéral pour assurer l'égalité des programmes à travers le pays et des normes nationales dans certains domaines, mais pas tous », a-t-elle tenu à préciser.

Mme McLaughlin, qui avait rencontré la veille le premier ministre Robert Bourassa à sa résidence d'Outremont, n'a pas caché qu'elle préférerait parler de pouvoirs administratifs plutôt que de pouvoirs constitutionnels. « Par exemple, nous avons discuté hier soir, M. Bourassa et moi, de l'opportunité d'avoir l'administration des programmes là où c'est le plus efficace. C'est raisonnable », a estimé Mme McLaughlin.

Le chef du NPD n'a d'ailleurs pas voulu dévoiler le contenu de cette première rencontre avec M. Bourassa depuis son élection à la tête du parti.

Côté annonce un budget supplémentaire de 5,4 millions pour aider les toxicomanes

Isabelle Paré

LE MINISTÈRE de la Santé et des Services sociaux a annoncé hier que le budget annuel de son ministère dédié à la désintoxication et la réhabilitation des toxicomanes serait haussé de 5,4 millions \$ dès cette année.

Cette somme sera d'ailleurs annualisée et s'ajoutera aux 40 millions versés chaque année à la lutte contre les psychotropes par le ministère de la Santé et des Services sociaux, a affirmé hier l'attachée de presse du ministre Côté, Mme Marie-Claire Ouellet.

En conséquence, les rares ressources vouées aux jeunes intoxiqués des centres urbains de Montréal et de Québec pourront compter désormais sur un million de dollars supplémentaires. Cette somme servira à accroître les services de tout ordre dédiés à cette clientèle qui souffre plus que jamais d'un manque criant de ressources.

Un autre million permettra d'augmenter le nombre de places dans les services de désintoxication des hôpitaux de la métropole, a ajouté hier Mme Ouellet. La balance ira à la quinzaine de centres de réadaptation publics que compte le Québec.

« Il s'agit entièrement d'argent neuf », a-t-elle insisté.

Ces sommes additionnelles s'ajoutent aux crédits annoncés l'automne dernier par le gouvernement Bourassa dans la foulée du rapport Bertrand sur l'usage et l'abus des psychotropes.

À l'époque, le ministre Côté avait annoncé l'octroi de nouveaux crédits totalisant 11,7 millions \$, dont 2,1 millions \$ étaient dédiés à la prévention. Les groupes communautaires oeuvrant dans ce secteur voyaient également l'enveloppe des subventions qui leur sont destinées grossir d'un demi-million, soit de 39 %.

Mais à l'heure actuelle, les ressources existantes à Montréal sont littéralement débordées. Pour une population de deux millions d'habitants, la région métropolitaine ne dispose que de 24 lits en désintoxication : 20 à l'hôpital Saint-Luc et quatre à l'Hôpital Général de Montréal.

Déjà limité pour les adultes, le nombre de places disponibles en centres de réhabilitation pour jeunes toxicomanes est dérisoire. À Montréal, — où le nombre de jeunes intoxiqués dans le besoin est évalué à 2000 —, l'unique ressource demeure un centre de jour d'une capacité d'une vingtaine de places. La Maison Jean-La-

pointe pour les jeunes à Québec et le Havre du Fjord au Saguenay constituent les seuls autres refuges pour les toxicomanes de moins de 18 ans à travers tout le Québec.

« C'est une bonne annonce en soi, mais nous sommes constamment sur la corde raide. On attend toujours les sommes annoncées l'automne dernier pour donner des services à notre centre de jour et créer une maison

d'hébergement pour les jeunes toxicomanes », a commenté hier M. Pierre Desrosiers, coordonnateur du point de service Alternatives pour jeunes intoxiqués.

Débordé, ce centre de jour se voit obligé de refuser 60 % des jeunes qui frappent à sa porte et ne dispose que d'un seul lit pour héberger un jeune toxicomane mineur en situation de crise.

EN BREF...

100 000 \$ d'amende pour avoir pollué le fleuve

QUÉBEC (PC) — La papetière Québec et Ontario vient d'être condamnée à 100 000 \$ d'amende pour avoir pollué le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de Baie-Comeau. La compagnie a été reconnue coupable par le juge Jean-François Dionne, de la Cour du Québec, d'avoir déversé trop de matières en suspension dans un de ses effluents. Ces quantités étaient supérieures à la norme fixée dans les règlements. Quinze chefs d'accusation pesaient contre elle relativement à des infractions commises entre janvier et juillet 1989. Selon un porte-parole du ministère de l'Environnement, Denis Baril, c'est la première fois qu'une papetière au Québec est condamnée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. La compagnie Québec et Ontario, dont le siège social est situé à St. Catharines, en Ontario, exploite une usine de pâte et un moulin à papier à Baie-Comeau.

Un député conservateur est accusé de fraude et d'abus de confiance

OTTAWA (PC) — Après une enquête de 18 mois de la GRC, le député conservateur Maurice Tremblay vient d'être traduit devant les tribunaux sous des accusations de fraude et d'abus de confiance. Sa cause a été remise au 10 septembre prochain. Tremblay, qui est âgé de 47 ans, représente la circonscription de Lotbinière à Ottawa depuis 1984. Il est soupçonné d'avoir fraudé les Communes de 5000 \$, afin de payer un voyage au Mexique à six membres de son association de comté, en décembre 1987. L'inspecteur Gerry Boucher, de la GRC, a déclaré que l'enquête n'était pas encore terminée dans cette affaire.

Les évêques ne toléreront aucun écart sexuel par des religieux contre des enfants

Manon Cornellier

de la Presse Canadienne

OTTAWA — La Conférence des évêques catholiques du Canada entend afficher un niveau de « tolérance zéro » à l'égard des abus sexuels commis par des religieux contre des enfants.

C'est ce qu'a fait savoir, hier à Ottawa, le président du comité spécial des évêques sur les agressions sexuelles, Mgr Roger Ebacher. Ce dernier dévoilait le second rapport d'étape du comité devant la centaine d'évêques catholiques réunis pour leur assemblée annuelle.

« Nous affirmons clairement que toute agression sexuelle contre des enfants, spécialement celle qui serait commise par un prêtre, est intolérable et inacceptable. Nous devons tendre ensemble vers la tolérance zéro dans ce domaine », a déclaré l'archevêque de Gatineau-Hull.

À son avis, un abus sexuel commis

par un prêtre est plus grave car il vient miner la confiance d'une personne envers l'Église.

« Il ne peut s'agir pour l'Église de refuser la responsabilité réelle qu'elle encourt par l'intermédiaire de ses ministres. De plus, l'Église n'est en droit de revendiquer aucun traitement de faveur quand des allégations sont faites touchant ses ministres », a-t-il souligné dans son rapport verbal.

Toutefois, le rapport préliminaire du comité est resté vague sur les moyens à prendre pour concrétiser l'objectif de « tolérance zéro ». En fait, pour en savoir plus long, il faudra attendre le rapport final du comité prévu pour le début de 1992.

Le comité a été mis sur pied il y a près de deux ans à la suite des nombreux scandales d'abus sexuels sur des enfants par des membres du clergé de Terre-Neuve et de l'Est ontarien.

Mgr Ebacher a avoué que ces ré-

vélations avaient provoqué une vague d'humilité dans l'Église. « Nous redécouvrons, à travers ces drames que nous vivons, que le prêtre est avant tout un être humain, avec ses forces et ses limites, son histoire, sa famille », a-t-il ajouté en conférence de presse.

Son collègue, l'archevêque de Vancouver Mgr Adam Exner, a indiqué que les ecclésiastiques ne voulaient plus être l'objet d'une confiance aveugle.

Le rapport final du comité devrait contenir des recommandations sur le mode de vie des prêtres et sur la formation et la sélection des séminaristes.

Mais jamais l'Église ne pourra garantir qu'elle peut prévenir tout acte d'abus sexuel par ses ministres, averti Mgr Exner. Selon lui, les causes d'abus sont trop multiples et complexes pour qu'un processus d'évaluation des candidats à la prêtrise puisse déceler tout agresseur potentiel.

Il refuse toutefois de citer le célibat des prêtres comme une des causes d'abus. Il note que les études à ce chapitre ne démontrent pas qu'il y ait une relation de cause à effet.

En fait, les deux prélats ont préféré pointer du doigt le mode de vie des prêtres qui trop souvent les confine dans la solitude et les empêche de développer des amitiés.

Pour prévenir cela, ils misent sur une formation plus adéquate des séminaristes, non plus seulement sur le plan théologique, mais sur les plans moral, psychologique et social.

Le rapport intérimaire dévoué hier établit certains grands objectifs comme la transparence et l'entière collaboration avec les instances judiciaires, le soutien effectif des victimes, de leurs familles et de leur communauté, et la mise sur pied d'une campagne d'éducation et de sensibilisation. Le rapport final devrait approfondir ces questions.

Entre-temps, le comité a commencé à distribuer un document d'animation et de sensibilisation dans les diocèses et les paroisses. De plus, on a recommandé aux diocèses de mettre sur pied des mécanismes pour permettre aux victimes d'abus sexuels de sortir de leur silence, peu importe qui est l'agresseur.

2^e CONCOURS DE PHOTO BELLE GUEULE

CONCOURS DE PORTFOLIO

CIEL VARIABLE PREMIER PRIX **RÈGLEMENTS (partiels):**

PRÉSENTE SON DEUXIÈME **\$1000**

CONCOURS DE PORTFOLIO

AVEC LA PARTICIPATION DE **DEUXIÈME PRIX**

LA BIÈRE BELLE GUEULE ET **\$500**

DU DEVOIR.

TROISIÈME PRIX

\$250

DÉFINITION :

Un portfolio est un ensemble de photographies (accompagnées d'un texte ou non) qui présentent un caractère d'homogénéité au niveau de la vision et de la présentation du thème abordé.


Les trois portfolios gagnants seront publiés en tout ou en partie dans le numéro 18 (spécial portfolio) de Ciel Variable au début de décembre 1991.

LE DEVOIR

Ciel Variable

Productions Ciel Variable
Concours de photo Belle Gueule
2570, rue Nicolet, bureau 311,
Montréal (Québec) H1W 3L5
Téléphone (514) 521 8980

Information



Ville de Montréal

Assemblées du Conseil

La prochaine assemblée du Conseil aura lieu le 16 septembre 1991, à 19 heures.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (métro : Champ-de-Mars).

Assemblées publiques des Commissions permanentes et des Comités du Conseil

Commission permanente du développement économique

Le lundi 23 septembre 1991, à 19 h, et le jeudi 26 septembre 1991, à 10 h

Salle du Conseil
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est

Thème : Promotion du produit touristique montréalais.

Au cours de ces assemblées, la Commission recevra les intervenants majeurs de l'industrie touristique montréalaise.

Lors de chaque assemblée, une période de questions sera réservée au public. Les inscriptions à cette période de questions se feront à l'entrée de la salle, 30 minutes avant le début de l'assemblée.

Toute correspondance doit être adressée à la Division des commissions et des comités du Conseil au 85, rue Notre-Dame Est, bureau R-200, Montréal (Québec) H2Y 1B5.

Renseignements : 872-3770

Le 24 août 1991

Le greffier de la Ville,
Léon Laberge

VIVRE MONTRÉAL ET EN PARLER

MANTEAUX DUVET EXXA

VENTE D'OUVERTURE **149\$**

A DÉMÉNAGE AU 2051 PEEL 843-6248

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC

Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada H2Y 3X2
Télex: 05-268656
Fax: (514) 845-7874
Tél.: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce